



# LARVICIDE POUBELLE MAGGOTS

Granulés solubles (SG) à base de 20 g/kg (2%) cyromazine (CAS 66215-27-8).

## Utilisation

Insecticide contre les larves de mouches dans les poubelles et les conteneurs d'ordures ménagères.

MAGGOTS contient de la cyromazine un régulateur de croissance spécifique qui agit contre les larves des différentes espèces de mouches. Il est sans effet sur les mouches adultes et autres insectes volants.

## Méthode d'application

250 g de MAGGOTS suffisent pour 5 m<sup>2</sup> de surface à traiter. Traiter les ordures en surfaces 2 fois à intervalle de 15 jours. Le produit peut être appliqué selon le degré d'humidité des ordures:

En épandage à sec : 50 g pour 1 m<sup>2</sup> directement sur la surface ;

Au pulvérisateur : 50 g / 0.25 L d'eau tiède / 1 m<sup>2</sup>

À l'arrosoir : 50 g / 0.75 L d'eau tiède / 1 m<sup>2</sup>

Eviter le contact direct avec les personnes et animaux. Ne pas pulvériser sur les surfaces pouvant être en contact avec des denrées alimentaires.

Pour stopper l'effet biocide, nettoyer la surface traitée à l'eau chaude avec un détergent classique.

## Précautions d'emploi

Ne pas utiliser sur une fenêtre de toit. Eviter le contact avec l'eau ou la condensation qui altèrent l'efficacité du produit. Conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité



### SUPPORT

Granulés solubles - TP18

### CIBLE

Larves de mouches

### USAGE

Grand public et professionnels

### LIEUX D'UTILISATION

Poubelles et conteneurs d'ordures ménagères.

### RÉFÉRENCE(S)

IN-CYR-70121 : 250g 12/carton